



Patients, Accompagnants & Visiteurs

RÈGLES D'ACCÈS AU CENTRE JEAN PERRIN

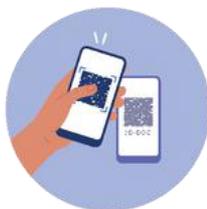


Pour anticiper l'entrée en vigueur de la Loi relative à la gestion de la crise sanitaire et pour lutter contre le rebond de l'épidémie de la covid-19 lié au variant Delta, le Centre Jean PERRIN applique les nouvelles dispositions concernant le **PASS Sanitaire Valide** à partir du 9 août 2021.

L'accès au Centre Jean PERRIN des usagers majeurs (patients, accompagnants et visiteurs) est désormais filtré par un agent de filtrage et conditionné à la présentation d'un **PASS Sanitaire Valide** sous format papier ou numérique (QR Code).

Tous les professionnels du Centre Jean PERRIN adapteront au mieux les nouvelles mesures de lutte contre la Covid-19 en gardant pour objectif prioritaire, l'accès aux soins et surtout à ce que le filtrage n'entraîne aucune perte de chance pour les patients.

Si vous avez un **PASS Sanitaire Valide**, votre entrée sera facilitée et vous permettra une prise en charge dans les meilleures conditions.



Un PASS Sanitaire Valide, c'est l'attestation papier ou numérique (QR CODE) d'une des 3 preuves :

- La Justification d'un statut vaccinal complet
- La preuve d'un test négatif (PCR ou antigénique) de moins de 48h00
- Un certificat de rétablissement suite à la contamination par la covid-19

Plus d'informations sur notre site internet

AVANT DE VENIR AU CENTRE JEAN PERRIN

Suite à toute convocation pour consultation ou soins programmés, veiller à obtenir votre **PASS Sanitaire Valide** sous forme papier ou numérique (QR Code). Merci de vous rendre au Centre Jean PERRIN avec votre Pass Sanitaire ainsi que votre convocation.

Cas particuliers :

Les patients convoqués en hôpital de jour au rez-de-chaussée haut ne disposant pas de **PASS Sanitaire Valide à la date de leur convocation**, seront invités à effectuer un test RT-PCR 48 heures avant leur venue en même temps que le bilan sanguin prescrit avant la séance de chimiothérapie. Le résultat négatif du test RT-PCR leur permettra de récupérer un PASS Sanitaire à présenter pour leur entrée.

Les patients de chirurgie ambulatoire, convoqués avant 7h30 du matin, devront se présenter au standard pour le contrôle du PASS Sanitaire avant de monter à l'étage.

LES NOUVEAUX HORAIRES ET PORTES D'ACCÈS



- Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00 aux portes B et F. Les horaires du filtrage à la porte D (radiothérapie) seront adaptés en fonction des horaires de prise en charge des patients.
- Le week-end de 9h00 à 18h00 accès par la porte E (derrière le standard).
- Les samedi et jours fériés travaillés en radiothérapie, à la porte D de 7h30 à 16h00.



LES TESTS DE DÉPISTAGE

Dans certains cas, pour les patients, accompagnants et visiteurs, des tests de dépistage antigénique de type TROD (de 15 à 30 minutes) pourront-être réalisés à l'entrée du Centre en cas de PASS Sanitaire non valide.

RAPPEL DE LA VACCINATION POUR TOUS

Nous encourageons tous nos patients, accompagnants et visiteurs à se faire vacciner et à récupérer leur PASS Sanitaire.



RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES

- Nous vous rappelons que le virus circule toujours activement et que même vacciné il reste possible de contracter la Covid-19 et d'être contagieux.
- Le port du masque et la distanciation physique doivent continuer à être respectés dans l'ensemble de l'établissement (même en chambre pour les visiteurs).
- Nous rappelons que les mesures de désinfection des mains et de port systématique et obligatoire du masque chirurgical dans l'enceinte de l'établissement doivent continuer à être impérativement respectées.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET

- Soit en vous rendant sur notre site www.cjp.fr
- Soit en saisissant le **lien de notre actualité** <https://www.cjp.fr/a-la-une/actualites/actualite/pass-sanitaire>
- Soit en scannant le **QR Code** ci-contre

Scannez le QR Code
pour accéder à notre actualité site internet



<https://eqrcode.co/a/DfC8oz>

Plan d'accès au Centre Jean PERRIN

